



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes
handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action de sit-in du 20 novembre 2007 devant le Cabinet du
Ministre- Président du Collège de la COCOF Benoît Cerexhe

Le sit-in prévu chez le Ministre-Président de la COCOF avait été reporté à ce jour à sa demande. Mr. Cerexhe, en nous accueillant, a souhaité que la rencontre soit l'occasion de lever certaines incompréhensions et a invité le GAMP à expliciter les griefs formulés dans son invitation.

Se référant à la déclaration gouvernementale du 19 octobre, la porte parole du GAMP a regretté que bien qu'ayant déclaré le tableau comme alarmant et signalé que le manque de places est criant à Bruxelles, les intentions du gouvernement aient encore été formulées au conditionnel. Elle a par ailleurs souligné l'étroite collaboration qui existe entre le GAMP et la Ministre en charge de la politique des personnes handicapées, mais exprimé certaines réserves par rapport à la politique menée par le gouvernement de la COCOF, à savoir :

- le fait que le budget accordé initialement aux conventions prioritaires (CP) ait été - faute de places en Région Bruxelloise - converti en répit, les CP n'étant pas exportables en Wallonie, faute d'un accord entre Région Wallonne et COCOF à ce sujet ;
- la lenteur avec laquelle les projets trouvent une ébauche de solution alors qu'il y a urgence ;
- la crainte qu'en l'absence de désignation de représentants du Gouvernement fédéral au sein de Beliris, les travaux de rénovation promis à l'asbl Les Briques du GAMP pour le projet du « Méridien » ne soient retardés ou compromis ; l'asbl se retrouve déjà à devoir assurer - sur fonds propres - l'étude d'un architecte (avant-projet), ce afin de ne pas retarder outre mesure le projet qui est destiné aux personnes handicapées de grande dépendance en situation d'urgence.

D'autres intervenants ont relevé :

- l'épuisement non seulement des familles mais aussi des professionnels impuissants face à l'angoisse grandissante des parents confrontés à l'absence de places ;
- cette angoisse se répercute aussi au sein des C.A. des promoteurs de projets, tous exprimant la crainte de ne pas obtenir en bout de course les subventions de fonctionnement de leurs projets ; quid si ces projets arrivent à terme ensemble, car - engagés par des accords de principe - la COCOF devra les subsidier ; or, elle est à l'heure actuelle incapable d'y faire face (pour preuve, l'échelonnement déjà annoncé pour la mise en exploitation du centre de jour et d'hébergement du projet HOPPA, faute de moyens financiers suffisants pour assurer le développement des deux projets en parallèle) ;
- que les différents centres qui devraient s'ouvrir seront générateurs d'emplois dans le secteur du non-marchand à Bruxelles.

En outre, ils s'interrogent sur les politiques menées par la COCOF :

- qui s'occupe de tourisme alors que cette compétence devrait être prise en charge par la Région ;
- qui finance de nouvelles études des besoins alors que l'on sait pertinemment quels sont les besoins principaux et que ceux-ci sont bien réels et urgents ;
- dont le Parlement a investi plus d'une année en auditions pour déboucher sur une résolution que l'on peut taxer de simple catalogue de bonnes intentions ;



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes
handicapées de grande dépendance

Ce à quoi Mr. Cerexhe répond :

- qu'il n'accepte pas l'exploitation politique d'un sujet qui doit faire l'unanimité entre majorité et opposition ;
- que la déclaration de politique générale n'est pas uniquement la sienne mais celle avalisée par le gouvernement, chaque ministre ayant été invité à rédiger son chapitre ; il accorde cependant que les besoins en matière de centres de jour évoqués doivent être - au lieu que devraient être - envisagés ;
- que les études commanditées l'ont été à la demande du Conseil consultatif afin d'objectiver davantage les besoins et que le budget qui y est affecté est minime ;
- qu'il est bien conscient du fait que le nombre de places qui s'ouvriront est totalement insuffisant face aux besoins et qu'il s'est battu avec d'autres pour que le projet Hoppa puisse aboutir ;
- qu'avec une enveloppe fermée à la COCOF il est impossible d'implémenter de nouvelles politiques ;
- qu'il se pose également des questions quand au rôle que joue la COCOF dans le paysage régional et qu'à son avis, les compétences relatives au tourisme et à la formation professionnelle devraient être transférées à la Région, sans pour autant qu'il y ait transfert de moyens, ce qui pourrait dégager des budgets pour d'autres politiques plus urgentes ;
- qu'il envisage de pallier à certains manques par l'octroi d'ACS et qu'au delà des postes ouverts en 2006 (36) et pour l'accueil de la petite enfance (10) de nouveaux postes pourraient encore être dégagés sur le budget 2007 (décision d'ici le fin de l'année) ; et que, dans ce contexte, il n'y a pas de problème à attribuer des nouveaux postes ACS à la prise en charge des adultes (notamment dans le cadre du nouveau projet répit) ;
- qu'il reconnaît la lenteur des institutions, notamment en référence aux problèmes dus à la sortie d'indivision du terrain destiné à HOPPA, mais que la politique est l'art du possible, que pas mal de problèmes sont liés à la complexité des institutions et à la confrontation des deux communautés, et que si cela a l'air mesquin, c'est bien la réalité belge ;
- que les prochaines semaines seront décisives et que le CDH est particulièrement attentif à la désignation d'un représentant de son parti au sein de Beliris ;
- qu'il prône la solidarité et que le réaménagement de l'espace institutionnel permettrait de dégager de nouvelles marges.

D'autres interpellations nourrissent le débat :

- Quid de l'équilibre dans le secteur du non-marchand entre les besoins des usagers et les demandes du personnel ?
- Est-on conscient du gâchis engendré par le fait qu'à 21 ans, les jeunes adultes sont confinés chez eux par manque de places, perdent autonomie et acquis, tous les efforts de réinsertion consentis auparavant sombrant corps et biens ?
- Comment expliquer qu'après le transfert des compétences des matières personnalisables - sans les moyens suffisants - la COCOF et la Région Wallonne soient encore obligées - au nom de la solidarité intra-francophone - de renflouer les caisses de la Communauté Française à raison de plusieurs millions d'euros ?
- Les demandes venant des publics fragilisés comme les personnes handicapées et les personnes âgées vont augmenter de façon exponentielle et suppose à terme l'octroi des moyens croissants et suffisants ; pourquoi donc ne pas se montrer inventif à l'instar de ce qui se faisait auparavant via le Fonds Marron alimenté par une taxe sur les primes d'assurance ?
- Comment évolue la conversion des maisons de repos et lits d'hôpitaux en MRS et MSP ?



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes
handicapées de grande dépendance

Monsieur Cerexhe nous répond :

- en ce qui concerne l'équilibre au sein du non-marchand, si un énorme effort a été consenti pour le personnel lors de la précédente législature, le différentiel reste important entre Bruxelles et la Wallonie et la Communauté Française, que la rémunération fait partie de la revalorisation des personnes, et qu'il est évident que la priorité doit être accordée aux usagers ;
- qu'il reconnaît que le financement de la Communauté Française par la COCOF est assez particulier mais qu'à l'époque où ces accords ont été pris, la CF était dans une situation très difficile, que les régions ont décidé de participer à l'effort d'assainissement et que la participation de la COCOF à cette solidarité va actuellement décroissant ;
- qu'il faut élargir la solidarité, en en faire une cause nationale et qu'il pense que les contacts du GAMP avec le formateur (Val Duchesse, Parlement) ont favorisé la prise de conscience au niveau fédéral, toutes formations politiques confondues ;
- que la conversion des lits M.R. et hospitaliers excédentaires demande des arbitrages au sein de la COCOM, mais qu'il y a des avancées en cours. A ce sujet, Mr. Cerexhe nous conseille de reprendre contact avec Mr. Henry de Generet d'ici quelques semaines.

En conclusion le Ministre-Président s'engage :

- à soutenir les contacts entre la Ministre Huytebroek et son homologue de la Région Wallonne, le Ministre Magnette, en ce qui concerne l'accord de coopération et l'impasse des CP ; un calendrier lui est demandé ;
- à rester vigilant à l'engagement de Beliris pour la rénovation du « Méridien » ;
- à donner priorité aux usagers dans les discussions au sein du non-marchand ;
- à poursuivre la réflexion du transfert des compétence au sein de la région Bruxelloise ;
- à finaliser le projet d'octroi des ACS ;
- à soutenir la conférence interministérielle lorsqu'elle reprendra ses travaux et à favoriser une réflexion à plus long terme, la Belgique n'ayant aucune programmation en la matière.

C'est en remerciant le Ministre-Président que nous avons pris congé tout en nous accordant de rester en contact avec lui et avec son attaché Mr. Vincent Giroul pour les dossiers et promesses évoqués.

Rapporteur : Claire Borchgraeve